

Bureau du logement
Dossier suivi par J. SUKUMAR
Tél : 01.30.75.57.11

DEMANDE DE LOGEMENT A TRANSMETTRE EN DOUBLE EXEMPLAIRE

1. Liste des documents à fournir impérativement, en double exemplaire. Pour toutes les personnes devant occuper le futur logement (Photocopies, sauf pour attestation)

- **Dernier bulletin de salaire du demandeur en tant que fonctionnaire ou non titulaire.**
- **Pour les non titulaires, joindre le contrat en cours ou les contrats successifs justifiant d'une durée minimale de 12 mois à l'Education nationale.**
- **Avis d'imposition 2011 ou de non-imposition sur les revenus de l'année 2010 de tous les membres salariés de la famille (concubin, etc..),**

- En l'absence de revenus au cours des années précédentes, présenter tout justificatif de votre situation antérieure (Etudes, Service National, Recherche d'emploi, etc...)

- **Avis d'affectation pour les fonctionnaires mutés dans Le département à la rentrée scolaire.**
- **Courrier expliquant les motifs de votre demande.**

2. Pièces complémentaires (pour justifier éventuellement d'une urgence particulière)

- **Documents qui détaillent les cases cochées sous la rubrique « motif de la demande » :**

- Certificat de grossesse en cas de naissance à venir.
- Main courante auprès d'un commissariat en cas de violence.
- En cas de divorce : extrait d'acte de divorce, si divorce en cours : ordonnance de non conciliation ou convention homologuée.
- Lettre du bailleur ou promesse de vente en cas de fin de bail ou vente du logement.
- Document certifiant ou courrier au bailleur en cas d'insalubrité.
- Etc....

☞ Ce dossier dument rempli **en double exemplaire** devra être adressé avec les pièces jointes à l'adresse ci-dessous :

INSPECTION ACADEMIQUE DU VAL D'OISE
DAMS
Immeuble « Le Président »
2A Avenue des Arpents
A L'attention de Madame SUKUMAR
95 525 CERGY-PONTOISE CEDEX